REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère
En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 mai 2016
Salle communale, St Frézal de Ventalon

Titulaires présents :
Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : *Alain JAFFARD ; Jean Pierre ALLIER ; François FOLCHER ; Michel RIOU ; Yves COMMANDRÉ*
Ventalon en Cévennes : *Camille LECAT ; Alain VENTURA ; Jean Claude DAUTRY ; Jacques HUGON*
Vialas : *Michel REYDON ; Vanessa ALBARET* ; *Hervé CHAPELON ; Pascale FILLAU ;*

Titulaires absents ayant donné procuration : *Dominique MOLINES* a donné procuration à *Yves COMMANDRÉ ; Michel BOULANGER* a donné procuration à *Michel REYDON ; Michel PELLEQUER* a donné procuration à *Hervé CHAPELON*

Excusés : *Jean Paul VELAY* ; *Stéphan MAURIN*

En préambule à la séance, une présentation des projets en cours du **S**yndicat **M**ixte d'**A**ménagement du **M**ont **L**ozère (SMAML) par René CAUSSE Président du SMAML accompagné de Célie ROCHE, Chargée de mission, a été organisée.

Pôle de Pleine Nature autour du Mont Lozère : Ce projet entre dans le champ de l'appel à projets Massif Central, labellisation de la destination touristique pour lequel 24 collectivités territoriales ont déposé des dossiers de candidature et dont seulement 8 seront retenues. Cette démarche vise à développer et structurer les activités de pleine nature sur le Mont Lozère. Un diagnostic a été élaboré et présenté en comité de pilotage en février 2016, s'en suivra des propositions pour une stratégie de mise en œuvre sur le territoire avec pour chef de file le SMAML.

Les objectifs issus de ce diagnostic sont :
- Apporter une cohérence et une synergie de territoire entre les vallées et sommets
- Développer des activités pleines nature et agricoles
- Créer une culture "montagne" avec la pratique des jeunes et la facilité d'accès.
- Créer une entité « Mont Lozère » et, dépasser les clivages Gard/Lozère et Mas de la Barque/Mont Lozère.

Les actions issues de ce diagnostic qui seront affinées au mois de juin sont :
- Concentrer les activités par le déploiement d'un maillage cohérent
- Garantir des pratiques par la mise en sécurité des sites pour les pratiquants
- Conforter les villes « porte » par une montée en gamme des prestations, des solutions de mobilité, de la communication et commercialisation.

Terra rural 2016 : Ce projet entre dans le champ des mesures européennes avec comme chefs de file les Régions. À ce titre, la nouvelle région continuera à porter des financements sur ces projets avec en retour des exigences de résultats. Les territoires devront coordonner leurs actions et répondre à des grilles d'analyse prédéfinies par la région pour être éligibles.
Le terra rural 2016 porte trois thématiques :
- Revitalisation GR68 avec le projet de « chemin qui parle »
- Valorisation de la production de jus de pomme sur Génolhac
- Ferme de reconquête sur la commune de Prévenchères, secteur Alzon.

Le SMAML est un incubateur de dynamique et fédérateur de projets sur les territoires. Aussi, il attend un engagement des territoires, à l'exemple des dégâts qu'a subi le Mas de la Barque suite aux inondations. Si un dossier de catastrophe naturelle a été déposé et approuvé avec un financement de 80%, il reste à couvrir les 20 % restant plus la TVA, soit 30 573.05 € ht. Le syndicat a contracté un emprunt pour cette charge, représentant 2 310 € de frais qui seront répartis sur les trois communautés de communes adhérentes au SMAML, à partir du budget 2017 et ajoutés à leur appel de cotisation. Enfin, le branchement de la station d'épuration représente un coût de 2 325 € à répartir comme ci-avant.

Enfin, dans le cadre de la Loi NOTRe le syndicat ne sera pas dissout, car il étend son périmètre sur trois communautés de communes. Toutefois, sa gouvernance pourrait en être modifiée du fait de l'émergence des nouveaux EPCI élargis au sens de cette même loi. Actuellement, le syndicat regroupe les communautés de communes Des Hautes Cévennes (Génolhac), de Villefort, Des Cévennes au Mont Lozère (Le Pont de Montvert). A partir du 01/01/2017, le syndicat regroupera la communauté d'agglomération du Grand Alès pour Génolhac, la communauté de communes de Villefort, Goulet Mont Lozère et Valdonnez pour Villefort, la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, de la Vallée Longue et Calbertois et de la Cévenne des Hauts Gardons et peut être Florac pour le Pont de Montvert. Au vu de cet élargissement, il faudra anticiper une stratégie de représentativité au sein du conseil syndical pour préserver les politiques d'investissement mises en place et celles à venir.

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. **Conventions : Information au conseil**

Le Président informe le conseil des décisions prises.
La CCCML a conventionné avec le Centre Médical Interentreprises de Santé au Travail (CMIST d'Alès, Mende, Lozère) pour assurer la médecine préventive de tous les agents de la communauté de communes. Les prestations sont conclues pour une durée d'un an renouvelable. Le montant des prestations est défini comme suit :

- Année 2016 : 355.24 € ttc
- Années suivantes : 0.47% de la masse salariale tel que constaté sur la DADS de l'exercice écoulé
- Embauche en cours d'année : 25.00 € ht
- Visite SMR (surveillance médicale renforcée) : 5.00 € ht

La CCCML a conventionné avec le Centre de Gestion de la Lozère pour assurer une aide à la recherche d'un agent pour assurer un remplacement ou un surcroit d'activité. Cette prestation est à titre gracieux et pour la durée du recrutement.

La CCCML a conventionné avec le Centre de Gestion de la Lozère pour la mise à disposition d'un agent du 16 au 22 mai 2016, du 30 mai au 12 juin 2016, du 20 au 26 juin 2016 et du 27 juin au 03 juillet 2016.
La communauté de communes versera au centre de gestion :

- la rémunération (brut + charges) de l'agent au prorata temporis, majorée d'un coefficient de 1.3
- les congés payés à hauteur de 1/10ème de la rémunération brute
- Les frais de déplacement de Marvejols à Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- les indemnités de repas de 7.26€ brut par jour

2. **Asa DFCI : Désignation de représentants**

L'Asa DFCI du Canton du Pont de Montvert a procédé à la modification de ces statuts. Ainsi, la Communauté de Communes pourra être représentée par 2 titulaires et 2 suppléants.
Sont désignés comme délégués siégeant auprès de cet organisme extérieur :

Délégué titulaire	*Délégué suppléant*
Jean Claude DAUTRY	Alain JAFFARD
Vanessa ALBARET	Pascale FILLAU

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **Mini bus : Mise en vente**

La communauté de communes s'était portée acquéreur d'un mini bus pour le mettre à disposition de l'association Trait d'Union, gestionnaire du centre de loisirs Méli-Mélo, dans le cadre du transport des enfants participants aux activités et séjours.
La fermeture du centre de loisirs sur le Pont de Montvert et l'arrêt de l'utilisation du minibus au profit de l'Association Trait d'Union ont décidé le conseil communautaire, lors de sa séance du 22/11/2013 à engager la cession du véhicule au prix de 1 500 €.
Cette cession n'ayant pas eu lieu et l'association Passadou pouvant être intéressée par cette acquisition sous réserve de connaître les détails du contrôle technique, il est proposé de réaliser les démarches en ce sens.
La délégation du conseil au Président qui porte sur l'aliénation de biens lui permet de traiter et négocier directement cette affaire.

4. **État d'avancement des projets en cours**

L'Espinas : Camille LECAT rappelle qu'une requête a été déposée auprès du tribunal administratif de Nîmes pour suspendre le délai de parfait achèvement des travaux. Les frais d'avocat seront à charge de la communauté de communes dans l'attente de l'issue de la procédure. Les locaux ont subi à nouveau des inondations ces derniers jours.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le dossier est en attente du bail administratif. Alain JAFFARD rappelle que suite à une division parcellaire intervenue en cours de vente entre la communauté de communes et la mairie du Pont de Montvert, la CCCML doit céder la parcelle D1333, d'une contenance de 1 243 m², à la commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère pour un montant estimé à 9 500 € ainsi que les parcelles 1331, 1334 et 1335 constituant la voie d'accès à la déchetterie pour l'euro symbolique.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cure du Pont de Montvert : Le président rappelle que les travaux avancent selon le calendrier prévisionnel établi. Le bail avec La poste est en cours de rédaction.

ZAE de Masméjean : Une rencontre technique avec le maître d'œuvre a été organisée. Le permis d'aménager a été déposé auprès des services instructeurs et la consultation des entreprises est en cours. Les prix de vente des terrains pourront être évalués avec l'appui de Michel RIOU, Jean Paul VELAY et Jean Pierre ALLIER. Les travaux devront être terminés fin septembre.

Le Président informe l'assemblée que l'ancienne colonie de Masméjean est mise à la vente. La communauté de communes et la mairie de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère sont en cours de concertation pour l'acquisition des lieux et une mise à disposition locative à un porteur de projet qui envisage d'ouvrir un lieu de vie pour adolescents de 0 à 12 ans. Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accueil des enfants en bas âge.

Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA informe qu'une rencontre a eu lieu entre les porteurs de projets, la mairie de Ventalon en Cévennes et les architectes. Il a été évoqué les besoins de chacun pour établir l'étude de faisabilité.

Presbytère de Fraissinet de Lozère : Le Président informe qu'un diagnostic sera sollicité auprès de Lozère énergie. Pour cela il faut connaitre les conditions de participation. En effet, les communes sont adhérentes. Faut-il que la communauté de communes adhère également pour bénéficier des prestations ?

SM Pays Cévennes : Le Président rappelle que la sortie du SM Pays Cévennes n'est toujours pas actée. Un recours devant le tribunal de Nîmes est en cours d'élaboration.

PEDT : Vanessa ALBARET présente le Projet Educatif Territorial. C'est un document communal qui vise à exprimer les grands axes éducatifs du territoire. Toutefois, il trouve sa pertinence dans l'échelle communautaire où les orientations seront définies pour une déclinaison sur chaque commune. Une concertation sera organisée entre tous les acteurs.

Enfance et Jeunesse : Camille LECAT informe que l'assemblée générale de l'association Trait d'Union s'est déroulée à Florac. La séance a été riche en travaux préalables avec une dizaine de parents et représentations. Des défaillances dans les statuts ont pu être soulevées dont notamment, le manque de transparence dans les personnes autorisées à voter ou encore les collectivités qui ne sont pas définies comme membres, mais membres de droit du conseil d'administration… Il est à noter que l'ensemble des participants est conscient des enjeux à maintenir et développer ce service pour les territoires. Un nouveau bureau est ainsi élu et une modification à court terme des statuts envisagés. Sont élus Président - Fabien DUBREUIL, Vice-présidente – Gaëlle MOLINOT, Rachelle QUEYRAC – Secrétaire, Camille LECAT – Secrétaire adjoint, Trésorière – Évelyne BOISSIER, Trésorier adjoint – Brunon DELBIQUE. Les trois grands travaux à aborder rapidement sont la mise en œuvre des préconisations du DLA, la gouvernance associative ou autre et les ressources humaines.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.